

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Juin 2018**

OBJET : Participation du Département au financement de deux études de programmation et d'avant-projet pour l'amélioration des appontements fluviaux de Port Saint-Louis du Rhône

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder à Voies Navigables de France une subvention de 30 000 € pour le financement de deux études de programmation et d'avant-projet pour l'amélioration des appontements fluviaux de Port-Saint-Louis du Rhône, sur une dépense subventionnable de 150 000 €
- d'autoriser la signature de la convention de financement et de partenariat annexée au rapport.

Cette subvention de 30 000 € sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

